

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

 · Nom du produit: **PriElex® SU-8 C1**

 · Identification chimique: **J123345**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

 · Catégorie du produit **PC30** Produits photochimiques

 · Emploi de la substance / de la préparation **Photorésist**

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Kayaku Advanced Materials, Inc.

200 Flanders Road

Westborough, MA 01581

Tel: (617) 965-5511

Fax: (617) 965-5818

The person responsible in EU Member State:

ONLY REPRESENTATIVE

Lionel Marcélis, PhD

President

REACH NATION SRL

22 Rue Notre Dame au Bois

1440 Braine-le-Château

BELGIUM

Tel : +32491880259

*Only Representative for 2-methoxy-1-methylethyl acetate (CAS 108-65-6) only. Other substances are being supported under REACH by Only Representatives of Non-European suppliers and others may be exempt from registration.

· Service chargé des renseignements:

Product Safety

 Email: productsafety@kayakuAM.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Kayaku Advanced Materials : 617-965-5511

Chemtrec USA Emergency : 800-424-9300 (24 hr)

Chemtrec International Emergency : 703-527-3887 (24 hr)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 1)



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

 · **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

 · **Pictogrammes de danger**


GHS02



GHS05



GHS07



GHS08

 · **Mention d'avertissement** Danger

 · **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

gamma-butyrolactone

Proprietary Epoxy Resin

Proprietary Resin

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

 · **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

 · **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 2)

- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Mousse résistant à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

 · **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (Registration No.: 01-2119475791-29-0050) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 96-48-0 EINECS: 202-509-5	gamma-butyrolactone ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336	25-50%
	Proprietary Epoxy Resin ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	10-25%
	Proprietary Resin ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	10-25%

des composants supplémentaires

Proprietary Photoacid Initiator ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	<1%
--	-----

 · **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

 · **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

 · **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec une grande quantité d'eau ou de sérum physiologique, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure jusqu'à ce qu'aucune trace de produit chimique ne reste (environ 20 minutes). Enlever les lentilles cornéennes si actuel et facile à enlever. Chercher une attention médicale immédiate.

 · **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

 · **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter selon les symptômes.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Stocker dans un endroit frais.*
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 4)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

- **Remarques supplémentaires:**
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Éviter tout contact avec les yeux.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**
 Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Clair à jaune clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	105 °C

· Point d'éclair 46 °C

· Température d'inflammation: 315 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	15,6 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 5 hPa

· Densité: Non déterminée.

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 54,9 %

Teneur en substances solides: 24,6 %

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations
Pas d'autres informations importantes disponibles.
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique** *Stable*
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **10.4 Conditions à éviter**
*Chaleur, flammes et étincelles. Extrêmes de température et de la lumière directe du soleil.
 Entrer en contact avec des substances incompatibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Oxydants forts, acides forts, bases fortes*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Proprietary Resin		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8532 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/6 h	4345 ppm (rat)
96-48-0 gamma-butyrolactone		
Oral	LD50	1540 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (gui)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,1 mg/l (rat)
Proprietary Epoxy Resin		
Oral	NOEL 28 day repeated dose	250 mg/kg/day (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
*May cause skin irritation
 Provoque une irritation cutanée.*
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Résultats sur l'homme:** *Target Organs: Central nervous system, kidney, liver, lungs*
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 7)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

ErC50 96 hour	>1000 mg/l (Pss)
LC50	408-500 mg/l (daphnia magna)
	100-180 mg/l (rt)

96-48-0 gamma-butyrolactone

EC50/17 h	>10000 mg/l (bacterium)
EC50/48 h	>500 mg/l (daphnia magna)
EC50/72 h	360 mg/l (green algae)
LC50/96 h	>220 - <460 mg/l (golden orfe)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Aucune pollution des eaux connue.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Disposition s'imposent conformément aux règlements internationaux, nationaux et régionaux.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

-FR-

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1866
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	RÉSINE EN SOLUTION RESIN SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	 · Classe · Étiquette 3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 3 D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2021

Numéro de version 3

Révision: 27.04.2021

Nom du produit: PriElex® SU-8 C1

(suite de la page 9)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes***H226 Liquide et vapeurs inflammables.**H302 Nocif en cas d'ingestion.**H315 Provoque une irritation cutanée.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H318 Provoque de graves lésions des yeux.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H332 Nocif par inhalation.**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.*· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Art. 9 (1) du règlement (CE) no 1272/2008 a été utilisé à des fins de classification.*· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department· **Contact:** Tom Cole, EHS Manager (tcole@kayakuAM.com)· **Historique des révisions** Nouveau SDS.· **Acronymes et abréviations:***ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4*